

Les femmes et la représentation politique vues par des députées et députés du Québec

Manon Tremblay et Réjean Pelletier

Volume 6, numéro 2, 1993

Enjeux

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057752ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057752ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tremblay, M. & Pelletier, R. (1993). Les femmes et la représentation politique vues par des députées et députés du Québec. *Recherches féministes*, 6(2), 89–114. <https://doi.org/10.7202/057752ar>

Résumé de l'article

L'objectif de cet article est d'analyser les perceptions du personnel politique québécois en ce qui a trait à l'idée d'une représentation politique des femmes. Nous avons interrogé 24 femmes et 24 hommes représentant le Québec à l'Assemblée nationale du Québec et à la Chambre des communes du Canada afin, d'une part, d'obtenir leur opinion à ce sujet et, d'autre part, de déterminer si les femmes et les hommes recouraient aux mêmes arguments pour justifier leur opinion. Il ressort qu'une nette majorité des législatrices se reconnaissent une responsabilité particulière par rapport à la population féminine, rôle qu'une majorité des législateurs leur refusent. La moitié des répondantes appuient leur position en évoquant le statut de groupe minoritaire des femmes, alors qu'un nombre identique de députés prônent plutôt une conception de la représentation politique qui ne peut s'accommoder de particularisme.

Les femmes et la représentation politique vues par des députées et députés du Québec*

Manon Tremblay et Réjean Pelletier

Femmes et représentation politique; en soi, ce sujet a quelque chose d'irréel, voire de saugrenu. En effet, tout concourt à nous convaincre que la représentation politique ne concerne pas les femmes. Il n'est pas besoin d'examiner longuement la pensée des auteurs associés à la tradition démocratique pour conclure au sexisme de leurs réflexions (voir à cette fin les analyses de Elshtain 1974, 1981; Evans *et al.* 1986; Jaggar 1988; Okin 1990; Tuana 1992). Quand ces penseurs n'ont pas explicitement refusé aux femmes le droit de s'impliquer dans les affaires publiques (voir Hegel et Rousseau), ils ont développé des théories démocratiques qui, bien que présentées comme neutres et universelles, correspondaient plutôt à l'expérience masculine. En effet, derrière leur apparence de généralité et de neutralité, ces théories sont sexistes : non seulement elles n'intègrent pas la catégorie du sexe (*gender*) dans leurs paramètres, mais encore elles prennent le masculin comme la norme. Ainsi, des notions comme celles de citoyenneté, de liberté et d'égalité ne renvoient pas au même contenu selon qu'il s'agit des femmes ou des hommes. Il en va de même de la notion d'État-providence (Pateman 1989, Siim 1988).

Le même raisonnement s'applique lorsqu'il s'agit de considérer les règles du jeu politique. Au Canada et au Québec, le système électoral de type uninominal à un seul tour ne favorise guère la représentation politique des femmes : c'est que, ne pouvant présenter qu'une seule candidate ou un seul candidat et considérant la pérennité d'un modèle de l'*homo politicus* lors de la sélection des candidatures (Deber 1982; Norris et Lovenduski 1989; Studlar et McAllister 1991), les partis politiques craignent les réactions négatives de l'électorat à l'égard d'une femme candidate. Dans le cas où un parti peut espérer faire élire plusieurs de ses membres, les risques, au contraire, sont « moins grands » (Bogdanor 1983 : 248-250; 1984 : 113-117; Baskevin 1993 : 152-156; Brodie 1991; Brodie et Vickers 1982; Kohn 1984; Norris 1985; 1987 : 129-131; Welch et Studlar 1986). À cela, ajoutons : le sexisme des partis politiques au moment des campagnes d'investiture qui aurait pour conséquence de concentrer les candidatures féminines dans des circonscriptions peu compétitives¹, les difficultés pour les femmes de trouver des bailleurs de fonds pour leur campagne (Brodie 1991; Maillé 1990a : 4-5)², la centralisation de

-
1. Voir à ce propos Bashevkin 1982; 1983; 1991; 1993 : 84-85; Brodie et Vickers 1981; Erickson 1991; Hunter et Denton 1984; Vickers 1978. Par contre, dans le contexte québécois des élections générales de 1976, 1981, 1985 et 1989, nous n'avons pas vérifié cette idée; voir Pelletier et Tremblay 1992.
 2. Les partis politiques ont d'ailleurs pris conscience de cette difficulté et ont mis sur pied, depuis quelques années, des Fonds destinés à aider financièrement les femmes intéressées à poser leur candidature au moment d'une élection. On pense au

campagnes électorales dominées par des chefs qui accordent peu de place aux questions féminines et féministes³ (à l'élection générale de 1988, les chefs des principales formations politiques se sont bien gardés de reprendre un débat sur les questions intéressant plus immédiatement les femmes comme celui de 1984, alors qu'il y eut un *gender gap* dans le vote; voir Chandler citée par Brodie 1991), la convention parlementaire de la discipline de parti qui risque de placer les femmes en situation de conflit entre leurs allégeances partisans et leurs convictions féministes (Maillé 1991). En bout de ligne, il reste bien peu de place pour une représentation politique des femmes.

Dans ce cas, pourquoi s'intéresser à la question de la représentation politique des femmes? Pourquoi produire une réflexion sur les liens entre les femmes élues en politique et la population féminine? Bien que l'on puisse arguer que les revendications des femmes s'harmonisent mal avec les capacités du système politique actuel (voir par exemple Delphy 1984), nous croyons, pour notre part, qu'une partie au moins de la solution aux problèmes des femmes en société – problèmes liés à la violence, à la pauvreté, à la discrimination – se trouve au Parlement. Avec des revendications qui interpellent de plus en plus l'État (non seulement dans ses capacités financières mais également dans sa régulation des rapports entre les citoyennes et les citoyens), on peut croire que la sous-représentation des femmes dans les institutions politiques non seulement empêche que les problèmes de cette population soient pris en considération dans le processus politique, mais aussi limite la politisation de questions qui intéressent au premier plan les femmes dans leur quotidien⁴.

En outre, des travaux récents montrent que la présence de femmes en politique s'inscrit dans un projet de représentation politique des femmes et ce,

Fonds Agnes MacPhail (Nouveau Parti démocratique), au Fonds Judy LaMarsh (Parti libéral du Canada) et au Fonds Ellen Fairclough (Parti conservateur du Canada). En outre, la Commission Lortie sur la réforme électorale et le financement des partis a été l'occasion de formuler des recommandations concrètes en vue d'amoinrir l'importance de l'obstacle financier dans le cheminement des femmes vers le pouvoir.

3. Saint-Germain (1989) établit une distinction entre les questions d'intérêt féminin – associées à des champs de compétence habituellement attribués aux femmes telles la famille, l'éducation et l'assistance sociale – et les questions d'intérêt féministe – qui renvoient à des orientations en vue de changer et d'améliorer le statut social des femmes. Les termes de cette distinction ne nous paraissent pas dichotomiques, bien au contraire. Notre propos sur la représentation politique des femmes ne tient pas compte de cette distinction; autrement dit, nous ne cherchons pas ici à établir une typologie des styles de représentation politique, travail déjà réalisé ailleurs auprès d'une population comparable (Tremblay 1991 : 40-49 et 199-204).
4. Certes, cette exclusion des femmes de la vie politique n'a pas empêché une politisation de toutes les questions qui concernent d'abord les femmes (pensons seulement à la question de l'avortement). Néanmoins, nous soupçonnons que des dossiers comme ceux de la violence conjugale ou des garderies ont profité de la présence de femmes dans l'arène parlementaire pour émerger comme enjeux publics.

sur différents plans. Les femmes politiques non seulement soutiennent le mouvement féministe et ses idées (Bashevkin 1985, Tremblay 1989, 1992), mais encore répondent plus favorablement à ses demandes que les hommes⁵. Elles sont aussi plus promptes qu'eux à endosser l'idée de représenter les femmes. Thompson (1980) montra que les trois quarts des législatrices américaines en 1976 acquiesçaient à l'idée de représenter la population féminine. Mezey (1980) aborda le même sujet avec une cinquantaine de femmes engagées en politique municipale au Connecticut dans la seconde moitié des années 1970, pour constater aussi que 68 % d'entre elles appuyaient une telle idée. Après avoir réalisé des entrevues avec des législatrices et législateurs des états de l'Arizona et de la Californie en 1990, Reingold (1992) trouva que les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de se voir comme les représentantes de la population féminine. Au Québec, nous avons repris ce type de questionnement auprès des candidates et des candidats du Nouveau Parti démocratique du Québec (NPDQ), du Parti libéral du Québec (PLQ) et du Parti québécois (PQ) à l'élection générale de 1989 (Tremblay 1992). Dans ce cas, plus de trois candidates sur quatre (77,5 %) considéraient devoir représenter les femmes.

Toutefois, les travaux de Mezey (1980), Thompson (1980), Reingold (1992) et Tremblay (1992) ne nous informent guère sur le contenu des réponses aux questions suivantes : Comment justifie-t-on la représentation politique des femmes? À quel argument recourt-on le plus fréquemment? Les femmes et les hommes adoptent-ils la même argumentation sur cette question? Là réside précisément le but de cet article, soit de combler, du moins en partie, cette lacune, et particulièrement dans le cas du Québec. Nous voulons ici cerner les perceptions de la classe politique québécoise – femmes et hommes – par rapport à l'idée d'une représentation politique des femmes. Pour cela, nous chercherons à établir si les femmes politiques québécoises, lorsqu'elles sont au pouvoir, se reconnaissent un rôle particulier par rapport à la population féminine en général et à saisir, par la même occasion, les réactions des hommes sur cette question. Nous analyserons ainsi le discours évoqué pour justifier ou rejeter l'idée d'une représentation politique des femmes par des femmes. Avant d'aller plus loin cependant, précisons le sens de cette notion de représentation politique des femmes.

Femmes et représentation politique : de quelques prolégomènes à l'étude du cas québécois

Dans cette première partie de l'article, nous allons préciser les bases de cette réflexion sur la représentation politique des femmes, d'abord en définissant le sens de cette notion de représentation, puis en envisageant la nature des relations entre les élues et la population des femmes.

5. Entre autres, retenons : Bashevkin 1985; Brodie 1987; Eichler 1979; Gingras, Maillé et Tardy 1989 : 175-176; Thomas et Welch 1991; Tremblay 1991 : 219-254; 1993; Tremblay et Boivin 1991.

La représentation politique et les femmes : un discours pluriel

Si différents travaux de science politique ont discuté la notion de représentation politique dans des perspectives diverses (Birch 1972; Bogdanor 1985; Mill 1865; Pennock et Chapman 1968), l'étude de Pitkin (1967), *The Concept of Representation*, demeure encore aujourd'hui l'écrit le plus fouillé en la matière⁶. L'auteure mentionne que, dans son acception large, la représentation signifie de rendre présente une entité qui, dans les faits, est absente (p. 8). Pitkin (1967) distingue deux grandes façons d'y parvenir : l'une est théorique (dite *standing for*), l'autre est empirique (dite *acting for*). Dans sa première dimension, la représentation politique se manifeste sous deux formes. Une première, où elle devient synonyme de microcosme : le Parlement constitue alors un ensemble qui reproduit, à une échelle réduite, la société entière dans ses différentes composantes, cherchant en outre à en respecter les proportions le plus justement possible. Pour être représentatif, le Parlement doit inclure tous les milieux et tous les groupes sociaux; sa composition doit refléter la diversité sociale dans ses opinions, ses caractéristiques, ses intérêts, se fiant pour cela sur la loi du hasard. Individuellement, dans ses capacités, chaque parlementaire exprime et incarne le « bon jugement » des gens ordinaires. Dans cette perspective, dans la mesure où elles constituent 52 % de la population, les femmes devraient occuper la moitié des banquettes au Parlement.

La deuxième forme de manifestation de la représentation symbolique est celle qui consiste en une symbolisation des parlementaires, en tant qu'elles et ils incarnent une cause. Kanter (1977) définit cet aspect comme étant l'une des deux conséquences de la présence des femmes comme minorité au sein d'une organisation (avec celle de la polarisation qui consiste en l'exagération des ressemblances entre les femmes et des différences entre les sexes). Dans ce cas, ce qui marque le caractère représentatif ne tient pas tant à ce que la personne est, mais à ce qu'elle incarne ou, plus justement, à ce qu'elle éveille comme réactions et comme sentiments dans son environnement. Il s'agit de représenter des idées, des principes, des idéaux à atteindre, et cela, simplement en évoquant, sans que la présence physique du signifié ne soit obligatoirement requise. En ce sens, la présence de quelques femmes en politique cristallise les avancées des Québécoises au cours des cinq dernières décennies ou, à tout le moins, la modernisation de leur statut social. En outre, cette présence s'inscrit dans les principes démocratiques qui veulent qu'aucun groupe ne soit exclu systématiquement de l'exercice du pouvoir politique.

La représentation *standing for* n'est pas sans susciter certaines critiques. De nombreuses recherches montrent que toutes les composantes de la société

6. En privilégiant l'ouvrage de Pitkin, nous ne voulons pas nier l'importance d'autres travaux de réflexion sur la représentation politique des femmes, notamment les écrits de Christine Fauré et de Geneviève Fraisse. Notre choix marque plutôt les limites et le ton du présent écrit.

ne jouissent pas d'une chance égale de se retrouver dans les institutions démocratiques; le processus électoral n'est pas neutre puisqu'il favorise certaines catégories sociales – les hommes blancs dans la classe moyenne supérieure, si l'on considère la composition sociologique des Communes canadiennes et de l'Assemblée nationale du Québec – au détriment d'autres. La sous-représentation dont les femmes font les frais au sein des institutions démocratiques en témoigne. En outre, la mouvance constante qui caractérise la société dans le temps et dans l'espace rend difficile – voire impossible – sa reproduction à une échelle réduite, à tout le moins dans l'idée du microcosme. Et, le cas échéant, il faut souligner les problèmes inhérents au choix même de ces caractéristiques jugées propres à refléter l'ensemble social. Du côté de la symbolisation, il n'existe pas de liens obligatoires entre le signifiant et le signifié (pensons seulement au symbole utilisé pour désigner le sexe féminin). Qui plus est, il subsiste un risque de récupération des quelques élues par le système et le discours politiques, avec la conséquence de démobiliser le mouvement féministe dans l'expression et la satisfaction de ses revendications.

La représentation politique rejoint également une perspective plus empirique. Elle signifie alors que les opinions et les actions de la représentante ou du représentant « must correspond to or be in accord with the wishes, or needs, or interests, of those for whom he [or she] acts, that he [or she] must put himself [or herself] in their place, take their part, act as they would act » (p. 114). Pitkin (1967) détermine quatre formes que peut adopter une représentation politique par les conduites, lesquelles se recourent davantage qu'elles n'entretiennent de rapports mutuellement exclusifs. Une première forme s'associe à la notion d'agente ou d'agent, de représentante ou de représentant; elle consiste à agir à la place d'une personne absente. Y correspond l'exemple d'une ou d'un parlementaire intervenant auprès de l'administration pour le compte d'une citoyenne ou d'un citoyen; elle ou il incarne cette personne, exprimant ses besoins et cherchant à les satisfaire au mieux. Une seconde forme d'expression de représentation par les conduites rejoint davantage l'idée de gardiennage; il s'agit de prendre soin d'autres personnes dans le meilleur de ce que la représentante ou le représentant juge comme étant de leur intérêt. L'idée de la curatrice ou du curateur illustre cette perspective; il prévaut une relation de type fiduciaire, qui implique confiance et obligation. Cette dimension comprend un pouvoir discrétionnaire de la part de la représentante ou du représentant, sans qu'il y ait nécessairement consultation de la partie nécessiteuse.

La représentation peut également consister à devenir le substitut d'une tierce personne ou d'une entité, comme une ou un ministre représente son gouvernement à l'occasion d'un événement spécial. C'est le critère de la présence qui importe, la personne troquant alors son identité personnelle contre celle d'autrui dans le but de l'adopter ou, plus justement, de l'incarner. Dans sa dernière dimension, la représentation par les conduites traduit l'idée d'être la déléguée ou le délégué d'autrui, à la manière d'une ambassadrice ou d'un ambassadeur qui représente son pays à l'étranger. Ici, il ne s'agit plus, simplement, d'assurer une présence; il s'agit plutôt d'être détaché par une autorité supérieure et de refléter cette autorité dans les limites d'un mandat précis dont il faut s'acquitter et auquel il faut satisfaire.

Bien que la représentation par les conduites rejoigne davantage l'acception habituelle rattachée à cette notion, elle n'est pas non plus sans soulever quelques problèmes : S'agit-il de représenter une cause, des intérêts ou une finalité? Intervient-elle sur le plan collectif ou individuel? Pour opérer, engage-t-elle nécessairement la conscience des entités qui font l'objet de la représentation? Comment exprimer ces conduites de représentation et avec quelle ampleur? Comment résoudre le conflit entre une représentation dite générale et une autre plus spécifique? De quelle autonomie jouissent les parlementaires ou, autrement dit, à quelle imputabilité doivent-ils s'astreindre et, alors, devant qui? Dans quelle mesure les entités qui font l'objet d'une représentation politique sont-elles liées par les conduites de la représentante et du représentant?

Le discours sur la représentation politique des femmes – qu'il soit de source gouvernementale ou universitaire, ou qu'il provienne des groupes féministes – chevauche à la fois les conceptions théorique et empirique de la représentation politique, bien que de façon inconstante. D'une part, on insiste sur l'importance d'augmenter le nombre de femmes au sein des institutions politiques. Dans un esprit tout libéral, on argue que cette présence plus grande des femmes au sein d'une assemblée qui symbolise la démocratie et la volonté populaire est gage de justice et d'égalité sociales, qu'elle permet une pleine utilisation des ressources humaines d'une société et qu'elle donne aux femmes une voix au chapitre des politiques publiques – lesquelles s'enrichissent, par ailleurs, du point de vue de la moitié de la population. En outre, cette place plus manifeste des femmes en politique contribue à la légitimité des institutions démocratiques. En fait, tout se passe comme si l'objectif d'une représentation politique des femmes pouvait se contenter d'une simple augmentation du nombre absolu des législatrices. En insistant sur les faibles avancées – mais néanmoins constantes – des femmes dans les institutions politiques, il y a un risque d'évacuer la nécessité de procéder à un examen critique des structures sociales, des rapports sociaux de sexe et des rôles sexués responsables du statut de minoritaires des femmes dans la société.

D'autre part, le discours sur la représentation des femmes suggère qu'elles forment un groupe sujet à une représentation politique spécifique; implicitement, en politique, elles auraient des objectifs autres que ceux des hommes. On présume ainsi que les quelques élues seraient plus attentives et sensibles aux besoins de la population féminine que leurs collègues masculins, précisément parce qu'elles évoluent dans un milieu non traditionnel qui aurait favorisé leur prise de conscience du féminisme. De fait, qu'est-ce qui permet de croire que les femmes politiques vont se sentir plus concernées que les politiciens par la représentation de la population féminine? C'est ce dont nous allons maintenant discuter.

De la population des femmes aux élues : une représentation possible

Nul besoin d'argumenter longuement pour démontrer que, par rapport aux hommes, les femmes représentent un groupe socialement défavorisé et ce, en

vertu de leurs conditions d'insertion dans la société. Bien que les femmes connaissent des conditions d'existence variables selon leur âge, leur statut professionnel, leur orientation sexuelle, leur race ou autre critère, elles partagent une position sociale commune de discrimination et doivent affronter un ensemble de problèmes qui découlent de leur place dans la division sexuelle du travail et qui produisent des conditions de vie objectivement différentes de celles des hommes. C'est dans la mesure où elles appartiennent à un groupe minoritaire (non pas en ce qui a trait au nombre mais plutôt en ce qui concerne le pouvoir) que les parlementaires féminines sont susceptibles de représenter les femmes en général⁷. Cela suppose que, non seulement les femmes en politique sont conscientes de ce lien d'appartenance, mais encore perçoivent leur rôle en politique dans une dynamique de changement social.

Klein (1984) étaye ces présupposés. Dans *Gender Politics*, elle expose l'idée selon laquelle la prise de conscience par les femmes de leur statut de minoritaires développe chez elles des sentiments favorables au féminisme; les expériences de vie non traditionnelles et les discriminations qu'elles entraînent favorisent l'émergence d'une conscience féministe chez les femmes, condition qui nous apparaît essentielle à la représentation de la population féminine par les politiciennes. Mueller (1982) croit aussi que la conscience de la discrimination favorise le soutien au féminisme. Plus récemment, Carroll (1992) considérait que les législatrices engagées avec des groupes de femmes – lieux privilégiés de conscientisation au sexisme envers les femmes – étaient plus susceptibles de représenter la population féminine dans leur travail législatif que celles qui n'entretenaient pas de tels liens, ou que les hommes. Comme Bystydzienski (1988) et Siim (1991), Carroll (1992) croit que satisfaire aux demandes féministes passe par des échanges entre le mouvement des femmes et les élues.

Dans la mesure où la présence de femmes dans les parlements constitue, à n'en pas douter, une expérience non traditionnelle – puisque leur venue y est récente et qu'elles y occupent encore une place très limitée, au Québec à tout le moins – et dans la mesure où celles-ci se font elles-mêmes traiter avec discrimination à l'intérieur du système politique en tant que militantes, candidates et législatrices, il y a tout lieu de croire que les élues accepteront d'entretenir une préoccupation spéciale pour la population féminine. Plus précisément, notre propos sera ici de vérifier l'hypothèse admise selon laquelle les femmes en politique se reconnaissent la responsabilité de représenter la population féminine, les hommes refusant de leur côté d'envisager un tel rôle spécifique des législatrices envers les femmes.

7. D'un point de vue quantitatif, les femmes ne sont pas minoritaires puisqu'elles composent plus de la moitié de la population. Notre idée est plutôt de dire que les femmes constituent un groupe minoritaire puisqu'elles demeurent largement exclues des différents lieux du pouvoir sociétal – notamment économique, politique, culturel et social.

Un rôle de représentation qui ne fait pas l'unanimité

Afin de saisir les perceptions des députées et députés du Québec par rapport à l'idée selon laquelle les femmes en politique représentent la population féminine, nous avons soumis l'affirmation suivante à 48 parlementaires femmes et hommes du Québec : « Les femmes en politique ont la responsabilité particulière de représenter non seulement leurs propres électrices et électeurs, mais la population féminine en entier »⁸. Les résultats obtenus apparaissent au tableau 1. Plus de deux répondantes sur trois (66,7 % ou 16 des 24 femmes parlementaires) se sont dites en accord avec cette proposition, entérinant ainsi l'idée que les femmes en politique ont une responsabilité particulière et additionnelle envers la population féminine. Pour ce qui est des hommes, la proportion équivalente s'établit à deux sur cinq (39,1 %); en fait, ils sont bien plus nombreux – soit plus de trois hommes sur cinq (60,9 %) – à considérer que les législatrices n'ont pas à entretenir un lien plus étroit avec l'électorat féminin. En comparaison, une députée sur trois refuse de concevoir son rôle en politique comme représentante de la population féminine.

Ces résultats vont dans le sens de notre hypothèse première, bien que celle-ci demande maintenant à être quelque peu nuancée de la façon suivante : une majorité des femmes interrogées se reconnaissent la responsabilité de représenter les femmes, alors qu'une majorité des hommes engagés dans cette recherche adoptaient la perspective inverse. Somme toute, nos résultats ne diffèrent guère de ceux obtenus par Mezey (1980), Thompson (1980) et Tremblay (1992). Bien plus, ils suivent la même tendance que celle identifiée par Reingold (1992) en Arizona et en Californie : non seulement les législatrices croient qu'en raison de leur sexe elles sont plus qualifiées que leurs vis-à-vis masculins pour représenter la population féminine, mais elles sont autant susceptibles d'accepter une telle idée, que les hommes de la rejeter.

8. Les entretiens menés dans le contexte de cette recherche ont été réalisés entre les mois d'août 1990 et mai 1991, auprès de 24 femmes et de 24 hommes membres à ce moment de l'Assemblée nationale du Québec ou de la Chambre des communes du Canada (les représentantes et représentants du Québec uniquement). Ces personnes siégeaient en Chambre sous la bannière du Parti conservateur, du Parti libéral du Canada, du Parti libéral du Québec ou du Parti québécois. Les entrevues étaient de type semi-directif, de personne à personne (seulement trois ont été réalisées par téléphone) et d'une durée moyenne de 45 minutes. Par la suite, toutes les entrevues ont été partiellement retranscrites et analysées à l'aide d'une grille d'interprétation reflétant la problématique générale de cette recherche. Par ailleurs, nous sommes conscients des limites de cette seule interrogation pour étudier un sujet aussi complexe que la représentation politique des femmes. Toutefois, nous poursuivons ailleurs notre réflexion sur cette question qui retient l'attention du mouvement des femmes (voir : Tremblay et Pelletier, à paraître).

Tableau 1 : Répartition des réponses des députées et des députés du Québec à la Chambre des Communes et à l'Assemblée nationale à l'affirmation « Les femmes élues députées ont la responsabilité particulière de représenter non seulement leurs propres électrices et électeurs, mais les femmes du Québec en entier ».

	Femmes	Hommes*
• Refus d'une représentation politique des femmes	8	14*
• Acceptation d'une représentation politique des femmes	16	9
Total	24	23*

* Un homme n'a pas répondu à cette question, d'où le total de 23 hommes plutôt que 24.

Nous voulons néanmoins dépasser ces travaux et décortiquer le discours qui sous-tend ces prises de position : Quels arguments invoque-t-on pour justifier ou rejeter l'idée d'une représentation politique des femmes? et, Le sexe constitue-t-il une variable discriminante des conduites politiques? C'est ce que nous allons tenter de voir maintenant, en débutant par l'option de rejet. Mentionnons auparavant que, dans leurs propos, les parlementaires chevauchaient fréquemment les deux conceptions de la représentation politique — théorique et empirique — empruntant à l'une et à l'autre des éléments d'argumentation. C'est pourquoi nous avons retenu comme unité de classement l'orientation générale des interventions (procédé qui nous a permis de réaliser le tableau 1), tout en présentant des extraits particulièrement significatifs d'une position à des fins d'illustration (tel que nous le ferons à présent).

Une représentation politique pensée en termes génériques

L'argument le plus fréquemment avancé par les députées et les députés pour rejeter l'idée d'une représentation politique des femmes valorise une conception burkéenne de la représentation⁹: les personnes sont élues individuellement sur une base territoriale et sous une étiquette partisane, certes, mais en vue de défendre les intérêts de leur circonscription dans une perspective nationale – cristallisée dans le Parlement. Des critères comme le sexe, la langue, la race ou l'ethnie n'influent pas de manière spécifique les orientations du rôle de représentation politique (Wahlke *et al.* 1962), mais

9. Conception burkéenne venant de Edmund Burke (1729-1797), parlementaire britannique. Pour Burke, la représentation politique en est une d'intérêts, ceux-ci ayant une existence objective, impersonnelle et autonome; voir : Pitkin 1967 : 168-189.

interviennent plutôt en tant que constituantes plus générales d'un ensemble; ce sont des caractéristiques parmi d'autres. Ces trois extraits d'entrevue permettent d'illustrer le contenu de ce point de vue, que nous préciserons par la suite. D'abord, une députée dit :

Une femme va appuyer un candidat pour ses idées, sa capacité et non pas parce que c'est un homme ou une femme. Il faut démystifier ces mythes-là et cesser de dire : « Parce que tu es une femme, les femmes vont automatiquement se tenir en arrière de toi ». Ça c'est mauvais pour les femmes en politique. Il faut y aller comme en droit chemin, sans dire : « Parce que je suis un homme ou une femme, vous allez m'élire ». Ou bien, maintenant, allez-vous faire les élections parce que vous êtes une minorité visible? Non! Non! Tu es un candidat, tu as des idées, tu as des capacités, tu as une facilité pour t'exprimer, pour véhiculer des idées et défendre les intérêts d'un comté pour la part d'un ensemble politique.

Un second député justifie sa position de la façon suivante:

Je suis en désaccord avec cela, de la même manière que je serais en désaccord si vous me disiez : « Un député anglophone a la responsabilité de représenter les anglophones » [...] Je crois que l'on doit arriver à un mécanisme où, idéalement, le sexe, comme l'origine ethnique, ne doit pas être une variable discriminante sur le choix des gens, sinon vous avez une situation politique qui n'a aucun sens [...] Autrement, vous allez être obligé de dire : « Est-ce que, parce que vous êtes élu, vous représentez les gens qui sont pareils à vous? » Non, ce n'est pas vrai, vous représentez le monde qui vous a élu.

Enfin, un dernier dira:

Il faut représenter tout le monde de la même façon. C'est comme cela que ça devrait être. La femme est élue parce qu'elle a fait la même chose que moi j'ai faite, et c'est parce qu'elle est la meilleure qu'elle a gagné et que c'est elle qui est capable de remplir le rôle. Elle représente tout le monde. Pas plus les femmes que les hommes ou les enfants. Elle représente tous les gens de son comté.

La représentation politique s'inscrit dans une perspective microcosmique, générale et universelle; en témoignent des formulations comme « les intérêts d'un comté pour la part d'un ensemble politique », « vous représentez le monde qui vous a élu » ou « il faut représenter tout le monde de la même façon ». L'argumentation développée rejoint un point de vue théorique sur la représentation, dans sa dimension descriptive : le Parlement constitue une reproduction, mais à une échelle réduite, de la société entière, où le sexe « ne doit pas être une variable discriminante sur le choix des gens, sinon vous avez une situation politique qui n'a aucun sens ». Ce serait là, précisément, aller à l'encontre de la loi du hasard. Plus encore, ce serait placer des différences au-dessus du commun, ce qui sied mal au « bon jugement » des gens ordinaires. Toutefois, on se garde bien de réfléchir sur le sens et sur le contenu de cette généralité qui, de fait, place le masculin au centre de sa perspective : elle

procède par une projection des spécificités masculines dans l'universalité, ce qui ne peut avoir pour conséquence que l'effacement politique des femmes. Derrière des postulats d'égalité, de neutralité et d'unité, se cache une incapacité de penser la différence de sexe dans un projet de représentation politique. Dès lors, l'idée d'une représentation politique des femmes constitue une menace à un ordre politique construit sur l'exclusion des femmes – conformément à la division privé-public.

La position de rejet d'une représentation politique des femmes repose sur deux variantes dans le discours. . La première consiste en l'élimination de tout « particularisme », notamment le rejet de l'idée selon laquelle les femmes forment un groupe en vertu de leurs conditions d'insertion dans la société, alors que la seconde veut faire miroiter le danger d'une marginalisation (plus grande?) des femmes dans le système politique. Voyons de quelle façon ils se manifestent dans les interventions des parlementaires femmes et hommes aux Communes canadiennes et au Salon bleu.

Les parlementaires qui refusent d'envisager une représentation politique des femmes ne considèrent pas que les conditions d'insertion particulières des femmes dans la société justifient un tel rapport particulier entre les élues et la population féminine. Lorsqu'ils parlent des femmes comme groupe, c'est pour les définir à partir d'un référent biologique immédiat, vite décrété comme inconsistant sur le plan politique, puisqu'ils font l'économie de rattacher cette caractéristique à un contexte social où la différence de sexe se veut politiquement significative (voir à ce sujet les travaux de Delphy, notamment ses textes de 1978, 1982 et 1993). Ainsi, tel député dira : « Je ne suis pas d'accord avec ça [la proposition soumise] pour des raisons bien simples : Est-ce que mon rôle comme député masculin c'est de représenter les hommes? Non. Je n'ai pas à représenter les hommes ». Dans le même esprit, un autre pose la question suivante : « Moi je suis député. Vais-je représenter les hommes *first* et les femmes après ? » Dans cette perspective, on nie également que le sexe soit un principe d'organisation politique en refusant d'admettre qu'il puisse contribuer à partager les femmes et les hommes dans leurs conduites électorales. Cela ressort particulièrement lorsqu'on soutient que les candidates ne doivent pas compter sur le vote des femmes pour se faire élire, rejetant l'existence possible d'un *gender gap* .

D'ailleurs, il s'avère intéressant de constater une nette différence selon le sexe dans la conception de la représentation politique : un nombre plus important d'hommes que de femmes (soit douze contre six) l'envisagent à l'intérieur d'une conception large qui ne peut s'accommoder de particularisme, alors que c'est dans des proportions presque inverses (soit douze femmes contre quatre hommes) qu'on entérine l'idée selon laquelle les femmes se distinguent comme groupe. Au-delà du fait que les hommes défendent davantage la perspective d'une représentation des intérêts généraux d'une circonscription – reflétant ainsi une pensée de la domination –, les femmes acquiescent aussi à l'idée d'une représentation qui tient compte de groupes particuliers, nommément des femmes. En ce sens, le sexe devient une donnée politique, entendons par là un facteur de clivage.

Dans *In a Different Voice*, Gilligan (1982) propose une théorie de la différence des sexes en matière de moralité qui offre une voie d'interprétation à ce résultat. En vertu de leur socialisation – qui encourage les femmes à s'ouvrir à leur environnement et à le prendre en considération, et qui incite les hommes à entretenir avec autrui des relations plus formelles –, chaque sexe acquerrait des paramètres moraux différents : les hommes auraient une « morale de droits » (*ethics of justice*) caractérisée par une approche légaliste et individualiste des problèmes, alors que les femmes développeraient une « morale de la responsabilité » (*ethics of care*) plus tournée vers les valeurs humaines inhérentes à une décision, à son contexte et aux contraintes qui l'accompagnent, de même que vers ses retombées sur les gens. Cette perspective différente sur les problèmes semble, selon nous, se refléter dans nos résultats : les législateurs privilégient une approche abstraite et générique de la représentation politique, alors que, en soutenant que les femmes constituent un groupe, les législatrices non seulement reconnaissent une expérience commune aux femmes, mais encore distinguent celle-ci de celle des hommes. Une telle perspective sexuée sur les problèmes ressort particulièrement de cet extrait d'entrevue réalisée auprès d'une législatrice :

Dans le traitement des dossiers, je pense que les femmes et les hommes n'« accrochent » pas sur les mêmes choses. Moi, je remarque qu'au niveau des dossiers sociaux, par exemple, les femmes ont tendance à être plus intéressées par « Comment le monde vit telle affaire ? », plutôt que de dire : « Bon, ça coûte combien ? » On se la pose la question, bien sûr, on se la pose. Mais la première préoccupation est : « Comment est-ce qu'ils vont vivre ça ? » « Comment ça va se vivre dans la vie de tous les jours, concrètement, ce genre de directives-là ? » On est peut-être plus préoccupée par ces questions – en tout cas, moi j'en vois plusieurs qui le sont – et on a souvent ce côté humain, ce côté social par rapport au « Comment ça va être reçu ? » Ça nous préoccupe beaucoup, je trouve, cette question.

Cette préoccupation pour l'humain ressort également des paroles de cette seconde députée :

On gère le pouvoir politique avec beaucoup plus de compréhension, de perception des humains, je pense, des gens, des conséquences de nos gestes (...) On a une compréhension différente des événements, on ajoute avec notre féminité qui est là pour quelque chose, on apporte une dimension beaucoup plus humaine dans le contexte de la politique.

Nous pourrions dire que cette différence femmes-hommes dans l'approche constitue une autre forme d'expression du sexe comme principe d'organisation politique. Après des différences dans le soutien offert aux demandes féministes et à l'idée d'une représentation politique des femmes, on constate aussi des écarts femmes-hommes dans l'approche du pouvoir. Certes, cette interprétation demande à être approfondie mais, pour l'instant, elle ne peut manquer d'alimenter l'idée d'un *gender gap* en politique.

La seconde variante du discours portant sur le rejet d'une représentation politique au féminin est celle d'une marginalisation des femmes dans le système politique. On argue qu'il est préférable pour les femmes qu'elles ne se spécialisent pas dans les questions féminines et féministes, afin de prévenir leur isolement de leurs collègues masculins. C'est la position adoptée par ce député :

Une députée ou un député doit représenter avant tout ses électeurs et ses électrices. Il y a des députés qui sont handicapés physiquement, il y a des députés qui sont jeunes, il y en a qui sont plus vieux, il y en a qui sont ... enfin, qui ont toute sorte de style de vie. Je pense que de se donner un autre rôle que celui de représenter la population pour laquelle on a été élu, ça risque de nous confiner à une sorte de ghetto.

Une législatrice dira même refuser de former au Parlement des alliances entre les femmes élues, pour traiter les dossiers qui touchent la condition féminine : « Moi, j'ai toujours refusé de faire des coalitions de femmes. Je me souviens qu'au début, en 85, il y a quelqu'un qui avait lancé l'idée. Moi j'ai dit : "Non, il ne faut pas faire de ghettos non plus" ». Remarquons qu'en dépit du fait que cet ordre d'argumentation ne concerne que cinq personnes, il semble davantage séduire les hommes que les femmes, soit quatre hommes et une femme. Mais en arborant ainsi le spectre d'une marginalisation, ne cherche-t-on pas, précisément, à faire éviter un éclatement de cette construction d'un ordre général, d'un tout universel?

En effet, on ne peut parler de ghettos que dans un contexte défini par un norme dominante; le ghetto signifie la ségrégation et la marginalisation, ce qui suppose, concrètement, l'existence concomitante de deux statuts, l'un majoritaire, l'autre minoritaire. En fait, tout se passe comme s'il y avait une impossibilité de penser la représentation politique des femmes comme intégrée dans les règles actuelles du jeu politique : du côté des hommes, toute revendication concernant la population féminine est perçue comme menaçante pour eux, alors que du côté des femmes, la menace d'une condition de minoritaires plane sur elles. Comme le souligne Sineau (1988 : 163), « une telle situation pousse inévitablement au conformisme de pensée et à l'alignement sur la norme masculine ». Dans un article maintenant classique des études féministes, des sciences politiques et des sciences de l'organisation, Kanter (1977) a montré que la place occupée au sein d'un groupe n'est pas sans influencer sur les conduites des « minoritaires »; selon leur proportion, elles chercheront à s'adapter à leur environnement en s'y conformant, particulièrement si elles évoluent dans un milieu traditionnellement défini comme impropre aux femmes (Yoder 1991).

C'est que derrière le rejet d'une représentation politique des femmes par les femmes se cache un certain nombre de craintes, qui concourent à faire croire – du moins en ce qui concerne les hommes – que la représentation de la population féminine par les élues ne peut être pensée autrement que comme discrimination envers les hommes, que ce soit en tant qu'ils sont électeurs ou membres du Parlement. Une première crainte tient au fait que la représentation politique des femmes peut signifier un préjudice envers les hommes : si les

parlementaires féminines représentent les femmes, elles représenteront alors moins leurs concitoyens (comme si les orientations du rôle de représentation se voulaient mutuellement exclusives plutôt qu'intégrées dans un tout). Selon un élu, le résultat de telles conduites de la part des femmes peut conduire à une véritable « guerre des sexes » : « Je trouve ça malsain, très malsain que les femmes défendent les femmes, parce que le jour où tu défends les femmes, tu ne défends pas les hommes et tu crées des conflits. On doit défendre un peuple. » Une deuxième crainte anticipe que les législateurs ne soient relégués à un rôle secondaire en matière de représentation politique des femmes. Si l'on accepte l'idée d'un *gender gap*, il importe en effet de souligner l'enjeu électoral important qui se cache derrière cette question de la représentation politique des femmes : en laisser le monopole aux seules élues peut signifier pour les hommes, en quelque sorte, le risque de s'aliéner une partie importante de l'électorat¹⁰.

Mais la représentation des femmes inspire également des craintes chez les législatrices, notamment celle de se voir associées exclusivement aux questions féminines et féministes, risquant ainsi non seulement de se mettre à dos leurs collègues masculins, mais aussi d'éveiller des sentiments d'hostilité auprès de l'électorat masculin. Whip (1991), Tremblay (1991 : 215-217) et Maillé (1990b : 158-162) repèrent des appréhensions de même nature. Peut-être ne s'agit-il là, tout simplement, que d'un déplacement de la base électorale. En effet, une recherche récente démontre que les femmes en politique qui expriment leur soutien au féminisme attirent l'électorat favorable aux droits des femmes (Somma 1992). En se montrant féministes, les législatrices ne risquent que de s'aliéner davantage un électorat défavorable à une transformation du statut des femmes lequel, de toute façon, semble peut susceptible de soutenir un rôle progressiste des femmes en politique, tel qu'il est incarné par les députées.

Voyons à présent les arguments en faveur d'une représentation politique des femmes.

Une représentation politique selon l'idée que les femmes forment un groupe socialement défavorisé

Les arguments les plus couramment avancés par les Québécoises et les Québécois membres de la Chambre des communes et de l'Assemblée nationale pour justifier la représentation politique des femmes passe par la reconnaissance de leur statut en tant que groupe minoritaire, que ce soit d'un point de vue qualitatif ou quantitatif. Dans ce premier cas, pour appuyer son activité de représentation, on invoque des problèmes inhérents au fait d'être femme à

10. Des études ont montré – Gillespie et Spohn 1987, Rinehart 1988, Spohn et Gillespie, 1987 – que les électrices américaines étaient plus susceptibles que les hommes de soutenir les candidates. Cette observation reste toutefois à faire dans le contexte canadien.

l'intérieur de la société actuelle et à l'organisation des rapports sociaux de sexe et des rôles sexués. Ces trois extraits d'entrevue illustrent ce point de vue. Une première députée affirme :

On n'a pas le choix. Sinon cette question des besoins particuliers liés au fait d'être une femme – d'avoir des enfants, d'éprouver des difficultés à intégrer le marché du travail, à avoir des garderies –, malheureusement, pour le moment et pour l'heure, c'est encore un problème de femme. Alors, si on n'a pas cette préoccupation-là, on passe à côté des besoins de 50 % de notre société. Et je dois dire que ce n'est pas instinctivement une question qui préoccupe les hommes.

Une seconde dira :

Jusqu'à maintenant, c'est grâce à l'initiative des femmes en politique s'il y a eu un grand ménage dans les lois sexistes. Maintenant, je pense que le défi des femmes en politique est encore plus grand : c'est de pouvoir aller au-delà de l'égalité sur papier. Parce que l'égalité juridique des droits, ça fait comme un consensus dans la société. Mais il y a un paradoxe, c'est que les femmes n'auront jamais été aussi pauvres dans l'histoire de notre société en n'ayant jamais eu autant de droits. Alors c'est vraiment un grand paradoxe ! Parce que là, l'étape à franchir qui va être encore très, très difficile, c'est de faire accepter l'égalité dans la différence. Donc, de faire des législations médiatrices ou d'action positive.

Pour sa part, une troisième pense que :

Lorsqu'on est à discuter d'un projet de loi ou d'un programme qui doit être implanté et qui touche particulièrement les femmes – que l'on parle [...] des femmes battues, de garderies ou de gardiennage avec des crédits, ou que l'on parle d'avortement – on est évidemment dans une situation où il est de notre devoir, comme femmes, d'apporter à nos collègues masculins d'autres côtés auxquels ils n'ont peut-être pas pensé eux-mêmes. Définitivement, ça fait partie de notre travail, comme femmes.

Dans tous les cas, on part précisément de questions qui concernent spécifiquement la population féminine (notamment l'avortement et les femmes violentées), ou qui la touchent plus particulièrement (comme la pauvreté, les garderies, le partage du patrimoine familial), pour justifier une représentation politique des femmes; c'est dans la mesure où les femmes partagent un ensemble de problèmes liés à leurs conditions de vie objectivement différentes de celles des hommes – et d'où découlent des discriminations – que les politiciennes légitiment une activité de « promotion des femmes » au Parlement, comme le présente une autre parlementaire. Mais il y a plus : soutenir que les législatrices se sentent plus concernées que leurs vis-à-vis masculins par la représentation des femmes implique, symboliquement, d'unir les femmes entre elles, par-delà des rôles politiques distincts : les députées ne sont plus solidaires de leurs collègues masculins au sein des élites politiques, mais le deviennent de la masse des femmes.

Ces positions sur la représentation politique des femmes recourent les quatre dimensions de la représentation par les conduites, telles qu'elles sont distinguées par Pitkin (1967). Premièrement, d'une façon générale, il s'agit d'agir dans le meilleur intérêt des femmes, que ce soit par des prises de position ou par des actions de réforme. On parle, par exemple, de débats autour de projets de loi qui touchent plus particulièrement les femmes et d'une sorte de « nettoyage » des lois sexistes. Deuxièmement, les actions des femmes en politique s'inscrivent dans une perspective de maternage ou de gardiennage social, où les élues prennent soin de la population féminine en poursuivant pour elle des buts qui leur semblent bons – entendons par là susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie. Une position favorable aux mesures d'action positive rejoint ce point de vue. Dans ce cas, la représentation politique nécessite d'aller au-delà d'une égalité formelle sur le plan législatif, pour s'engager dans des actions concrètes, bien que temporaires, en vue de dépasser les effets d'une discrimination systémique dont les femmes ont fait – et font encore – les frais. Elle s'inscrit dans une dynamique de changement social.

Troisièmement, il s'agit de se substituer aux absentes ou de les remplacer; c'est parce que les femmes en politique se trouvent dans une situation particulière par rapport à la masse des femmes qu'il est de leur devoir de les représenter. Enfin, la représentation politique des femmes rejoint également la conception d'un rôle de déléguées, d'ambassadrices ou de commissaires : les femmes politiques sont porteuses d'un message particulier, d'une vision qui exprime un point de vue spécifique en terrain étranger. Et, de fait, ne parlent-elles pas « d'apporter à [leurs] collègues masculins d'autres côtés auxquels ils n'ont peut-être pas pensé eux-mêmes »?

La représentation politique des femmes trouve également une justification dans leur statut de minoritaires au sein des institutions politiques, entendons par là, au sens premier, que les femmes s'y trouvent en faible nombre. Cet aspect rappelle la représentation de type *standing for*, mais dans sa dimension de symbolisation : en tant qu'elles sont peu nombreuses au Parlement, les élues incarnent des idéaux et font naître des attentes auxquelles elles doivent répondre. Ce point de vue s'exprime dans l'intervention suivante faite par un député du Salon bleu :

Elles sont si peu nombreuses [les femmes en politique] que je crois bien que la réaction instinctive des femmes, c'est de dire : « On est représenté par elles. » Et celles qui ont accepté ces responsabilités-là se sentent l'obligation de faire évoluer le dossier des femmes parce qu'elles sont femmes. Mais tout cela se rejoint : premièrement, parce qu'elles ne sont pas assez nombreuses, et précisément pour cela, elles sont perçues comme ayant la responsabilité de représenter les femmes et elles l'acceptent.

Une autre variante de ce raisonnement consiste à dire que les quelques membres féminines du Parlement représentent la population féminine en ce qu'elles se posent comme des modèles pour les autres femmes intéressées par l'action politique. Ce rôle de modélisation s'inscrit à plus long terme dans un processus de démocratisation des institutions politiques, qui passe précisément

par une répartition plus équitable des banquettes parlementaires entre les deux sexes, conformément à l'idée du microcosme.

Ces deux versions du discours sur la représentation politique des femmes – justifiée comme minorité numérique ou sociale – ne font pas l'objet d'une popularité identique auprès de chaque sexe; les législateurs s'appuient davantage sur le statut de minorité numérique des femmes au sein du Parlement, alors que les législatrices recourent plutôt à l'autre argument. Néanmoins, bien que provenant d'un point commun – soit la reconnaissance d'une discrimination commune envers les femmes –, ces deux argumentations contiennent en elles-mêmes les germes de leur propre finitude : la représentation politique des femmes n'aura plus sa raison d'être lorsque celles-ci seront plus nombreuses au Parlement ou lorsque leurs conditions de vie se seront améliorées. Cette idée d'un « rattrapage » s'exprime dans cet extrait d'entrevue :

À cause du contexte, je pense que les femmes en politique devraient représenter les femmes. Mais, normalement, elles ne devraient pas. Normalement, elles ne devraient pas, parce que les femmes devraient occuper la moitié des postes de responsabilité partout dans notre monde, ou en tout cas, dans des proportions quand même plus significatives de la place qu'elles occupent généralement dans notre société. Mais je pense qu'actuellement, à cause de ce rattrapage à faire, on devrait toujours se sentir un peu responsable. Oui.

En adoptant cette perspective, non seulement les élues établissent un lien entre la classe politique féminine et l'ensemble des femmes (bien qu'il reste encore à préciser les modalités de ces liaisons), mais elles se distinguent de leurs collègues masculins en s'intéressant aux « questions femmes », c'est-à-dire en politisant des questions jusque-là décrétées comme privées. C'est là une autre conséquence du slogan « Le privé est politique ».

Conclusion

Au début de ce texte, nous avançons l'idée que les femmes en politique acceptaient la responsabilité de représenter la population féminine, les hommes étant réfractaires à une telle proposition. Nous avons d'abord inscrit cette réflexion sur la représentation politique des femmes dans la même ligne de pensée que les travaux de Pitkin (1967). Puis, nous avons examiné les réactions de la classe politique québécoise – femmes et hommes – à l'Assemblée nationale et aux Communes canadiennes par rapport à l'idée d'une représentation politique au féminin. D'une façon générale, notre proposition de départ s'est avérée fondée, bien que nos résultats aient exigé qu'elle soit quelque peu nuancée.

Cette recherche a permis de faire ressortir l'intégration encore difficile des femmes en politique : ou bien elles sont assimilées à l'universel mâle, ou bien elles sont comparées au masculin qui devient l'idéal à atteindre. Néanmoins, notre démarche n'a pas été sans alimenter certains espoirs quant au sens de la présence des femmes en politique. Même si elles ne soutiennent pas à l'unanimité l'idée de représenter la population féminine, les deux tiers des

répondantes y sont favorables, se distinguant nettement en cela de leurs vis-à-vis de l'autre sexe. De ce point de vue, il demeure important d'augmenter le nombre de femmes sur la scène publique, non seulement pour offrir des modèles aux jeunes filles et aux femmes intéressées par l'action politique, mais aussi pour donner une apparence moins exclusivement masculine à la pratique politique.

Au delà de vœux pieux destinés à accroître le nombre de femmes en politique, c'est seulement au moment où il y aura des mécanismes permettant à la population féminine d'exprimer et de faire valoir ses besoins et ses intérêts dans le système politique que nous pourrions réellement parler de représentation des femmes. Dans cette perspective – et à l'instar de ce que dit Maillé (1991) –, la venue de femmes au sein des institutions politiques qui se disent favorables aux idées féministes nous semble un critère essentiel à une représentation politique des femmes. Brodie (1991) a montré que les féministes sont plus susceptibles que les femmes non féministes de soutenir la revendication du libre choix en matière d'avortement, de considérer que le gouvernement devrait financer les garderies et s'engager davantage pour venir en aide aux femmes. C'est que les féministes non seulement perçoivent les femmes en tant que groupe socialement défavorisé, mais encore s'identifient à elles et imprègnent leurs actions politiques de cette préoccupation liée aux rapports sociaux de sexe : le sexe constitue un principe d'organisation de la société, en vertu duquel les femmes et les hommes ont une identité propre, des rôles spécifiques, des responsabilités particulières qui les situent différemment face au pouvoir.

Nos entretiens ont toutefois permis de reconnaître la difficulté pour les femmes en politique à s'affirmer comme féministes, et même seulement à se montrer favorables aux idéaux féministes. Elles craignent de se mettre à dos un électorat dont le soutien semble essentiel à nourrir des ambitions politiques à long terme, de susciter la méfiance de l'*establishment* du parti, d'être marginalisées par leurs collègues masculins (ce qui signifie une mise à l'écart des réseaux de relations). C'est pourquoi une seconde condition, qui nous apparaît essentielle à une représentation politique des femmes, réside à notre avis dans des échanges entre les femmes politiques et les groupes de femmes. Ces relations pourraient non seulement soutenir ces premières dans l'arène politique, mais permettre aussi la mise en oeuvre d'actions plus informelles. En outre, les groupes de femmes peuvent agir comme un pont entre les législatrices et la population féminine pour déterminer les besoins des femmes et les traduire en langage compatible avec la logique étatique. Bien sûr, il reste à établir les formes concrètes de ces réseaux d'échanges (en tenant compte des contraintes liées à notre système politique et parlementaire), mais il ne fait pas de doute qu'ils pourraient contribuer à rendre l'espace législatif plus apte à offrir une solution à certains des problèmes rencontrés par les femmes dans la société.

Toutefois, le travail réalisé au fil de ces pages contribue peu à faire avancer le débat théorique sur la représentation politique des femmes. Pour tout dire, la réflexion amorcée ici a bien davantage permis de faire émerger des questions que d'apporter des éléments définitifs de réponse. Cela ne doit cependant pas nous étonner, dans la mesure où cette question de la représentation politique des femmes divise les théoriciennes féministes entre elles (du côté anglo-saxon,

voir les textes de Bujra 1979, Diamond et Hartsock 1981, Jónasdóttir 1988, Phillips 1991 : 60-91, Sapiro 1981). Le ton de leurs discussions tourne autour de questions telles : De quoi s'agit-il au juste lorsqu'on parle de représentation politique des femmes : de la représentation des femmes sur une base individuelle ou collective? Dans ce dernier cas, pour reprendre la pensée de Sapiro (1981), comment penser les femmes comme un groupe propre à une représentation politique? S'agit-il plutôt de défendre la « cause des femmes » telle que portée par le mouvement féministe, ou de promouvoir dans l'arène parlementaire les « questions femmes » conformément à la logique étatique? Plus fondamentalement, considérant le sexisme des sciences politiques (mais n'allons pas croire, que seule cette discipline est marquée de cette triste étiquette! Voir : Mura 1991), peut-on réfléchir sur la représentation politique des femmes sans, au préalable, faire un examen du sens de cette notion et des mécanismes mis en place pour traduire l'idéal démocratique dont elle se prétend porteuse? Les fondements des sciences politiques limitent-ils en eux-mêmes une réflexion sur les femmes et la politique? Indépendamment des réponses à ces questions, il ne fait pas de doute que la venue des femmes dans le champ des sciences politiques implique un questionnement plus général des paramètres de cette discipline qui, jusqu'à maintenant, a exclu les femmes de ses considérations.

Il reste à réfléchir sur la difficulté de lier, à la logique étatique, une expérience commune aux femmes. En effet, comment articuler la présence de quelques femmes dans l'arène politique à un projet de représentation de la population féminine? D'autant plus que les résultats obtenus au cours de notre recherche ne permettent pas d'alimenter l'idée suggérée par Klein (1984) et Mueller (1982), voulant que les expériences de vie non traditionnelles et les discriminations qui les accompagnent favorisent le développement et l'expression d'une sensibilité au féminisme chez les femmes, laquelle nous paraît essentielle à une représentation politique des femmes. Certes, il y a bien des législatrices qui ont justifié leur soutien à l'idée d'une représentation politique de la population féminine par le fait que les femmes partageaient un ensemble de problèmes découlant de leurs conditions de vie objectivement différentes de celles des hommes (notamment les questions de l'avortement, des garderies, de la violence, etc.). Pourtant, aucune élue n'a justifié sa position en s'identifiant elle-même à ce groupe socialement minoritaire et ce, probablement parce qu'elles n'ont pas idée d'y appartenir en propre.

Gurin (1985) et Cook (1989) ont élaboré un instrument de mesure qui permet de saisir le niveau de conscience que l'on a d'appartenir à une catégorie sociale. Cet instrument – qui s'articule autour de la notion de « conscience de groupe » – comporte quatre constituantes : l'action collective, le mécontentement, la perception des disparités comme légitimes ou non, et l'identification. L'application de cet instrument de mesure aux élues du Québec n'a guère permis de dégager plus qu'une manifestation timide de conscience

féministe¹¹. C'est pourquoi il conviendrait de réfléchir aussi sur les conditions d'émergence d'une telle conscience envers le féminisme et sur ses possibilités d'expression dans le contexte de la politique canadienne et québécoise. Peut-être alors serons-nous plus en mesure de jeter les bases d'une véritable stratégie féministe à l'égard du pouvoir.

Manon Tremblay
Département de science politique
Université d'Ottawa

Réjean Pelletier
Département de science politique
Université Laval

- * Les auteure et auteur tiennent à remercier le CRSHC qui a financé cette recherche en 1990-1991. Nos remerciements vont également à la professeure Linda Cardinal (sociologie, Université d'Ottawa) pour ses précieux commentaires à une version préliminaire de ce texte, à Bernadette Paré qui a travaillé à ce projet à titre d'assistante à la recherche et aux évaluatrices anonymes.

RÉFÉRENCES

- BASHEVKIN, Sylvia B.
1993 *Toeing the Lines. Women and Party Politics in English Canada*. Toronto, Oxford University Press.
- 1991 « La participation des femmes aux partis politiques », dans Kathy Megyery (sous la direction), *Les femmes et la politique canadienne. Pour une représentation équitable*. Montréal, Wilson & Lafleur : 67-88 (Volume 6 de la collection d'études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis).
- 1985 « Political Participation, Ambition and Feminism : Women in the Ontario Party Elites », *American Review of Canadian Studies*, 15, 4 : 405-419
- 1983 « The Dimensions of Underrepresentation », *Status of Women News*, April : 16-17.
- 1982 « Women's Participation in the Ontario Political Parties, 1971-1981 », *Journal of Canadian Studies*, 17, 2 : 44-54.
- BIRCH, Anthony H.
1972 *Representation*. London, Macmillan.

11. Les résultats de cette dimension de la recherche seront présentés dans, *Que font-elles en politique?* (à paraître).

BOGDANOR, Vernon (dir.)

- 1985 *Representatives of the People? Parliamentarians and Constituents in Western Democracies*. Aldershot, Gower.
- 1984 *What Is Proportional Representation?* Oxford, Basil Blackwell.
- 1983 « Conclusion : Electoral Systems and Party Systems », in V. Bogdanor et D. Butler (dir.), *Democracy and Elections. Electoral Systems and their Political Consequences*. Cambridge, Cambridge University Press : 247-262.

BRODIE, Janine

- 1987 « The Gender Factor and National Leadership Conventions in Canada » dans George Perlin (sous la direction), *Party Democracy in Canada. The Politics of National Party Conventions*. Scarborough. Prentice-Hall : 172-187.

BRODIE, Janine (avec Célia Chandler)

- 1991 « Les femmes et le processus électoral au Canada », dans Kathy Megyery (sous la direction), *Les femmes et la politique canadienne. Pour une représentation équitable*. Montréal, Wilson & Lafleur : 3-66.

BRODIE, M. Janine et Jill McCalla Vickers

- 1982 *Canadian Women in Politics : An Overview*, Ottawa, Institut canadien de recherches pour l'avancement de la femme (ICRAF), Les documents de l'ICRAF, n°2, septembre.
- 1981 « The More Things Change... Women in the 1979 Federal Campaign » dans Howard R. Penniman (sous la direction), *Canada at the Polls, 1979 and 1980. A Study of the General Elections*. Washington, American Enterprise Institute for Public Policy Research : 325-330.

BUJRA, Janet M.

- 1979 « Introductory : Female solidarity and the sexual division of labour », dans Patricia Caplan et Janet M. Bujra (sous la direction), *Women United, Women Divided. Comparative Studies of Ten Contemporary Cultures*. Bloomington, Indiana University Press : 13-45.

BYSTYDZIENSKI, Jill M.

- 1988 « Women in Politics in Norway », *Women & Politics*, 8, 3/4 : 73-95.

CARROLL, Susan J.

- 1992 « Women State Legislators, Women's Organizations, and the Representation of Women's Culture in the United States », dans Jill M. Bystydzienski (sous la direction), *Women Transforming Politics Worldwide Strategies for Empowerment*. Bloomington, Indiana University Press : 24-40.

COOK, Elizabeth Adell

- 1989 « Measuring Feminist Consciousness », *Women & Politics*, 9, 3 : 71-88.

DEBER, Raisa B.

- 1982 « "The Fault, Dear Brutus": Women As Congressional Candidates In Pennsylvania », *Journal of Politics*, 44, 2 : 463-479.

DELPHY, Christine

- 1993 « Rethinking Sex and Gender », *Women's Studies International Forum*, 16, 1 : 1-9.

110

1984 « Les femmes et l'État », *Nouvelles questions féministes*, 6/7 : 5-19.

1982 « Un féminisme matérialiste est possible », *Nouvelles questions féministes*, 4 : 51-86.

1978 « Travail ménager ou travail domestique? », dans Andrée Michel (sous la direction), *Les femmes dans la société marchande*. Paris, PUF : 39-54.

DIAMOND, Irène et Nancy Hartsock

1981 « Beyond Interests in Politics : A Comment on Virginia Sapiro's "When Are Interests Interesting? The Problem of Political Representation of Women" », *American Political Science Review*, 75, 3 : 717-721.

EICHLER, Margrit

1979 « Sex Equality and Political Participation of Women in Canada. Some Survey Results », *International Review of Sociology*, 15, 7 : 49-75.

ELSHTAIN, Jean Bethlee

1981 *Public Man, Private Woman. Women in Social and Political Thought*. Princeton, Princeton University Press.

1974 « Moral Woman and Immoral Man : A Consideration of Public-Private Split and Its Political Ramifications », *Politics and Society*, 4, 4 : 453-473.

ERICKSON, Lynda

1991 « Les candidatures de femmes à la Chambre des communes », dans Kathy Megyery (sous la direction), *Les femmes et la politique canadienne. Pour une représentation équitable*. Montréal, Wilson & Lafleur : 111-137.

EVANS, Judith *et al.*

1986 *Feminism and Political Theory*. London, Sage.

GILLESPIE, Diane et Cassia Spohn

1987 « Adolescents' Attitudes Toward Women in Politics : The Effect of Gender and Race », *Gender & Society*, 1, 2 : 208-218.

GILLIGAN, Carol

1982 *In a Different Voice. Psychological Theory and Women's Development*. Cambridge, Harvard University Press.

GINGRAS, Anne-Marie, Chantal Maillé et Évelyne Tardy

1989 *Sexes et militantisme*. Montréal, CIDIHCA.

GURIN, Patricia

1985 « Women's Gender Consciousness », *Public Opinion Quarterly*, 49, 2 : 143-163.

HUNTER, Alfred A. et Margaret A. Denton

1984 « Do Female Candidates "Lose Votes"? The Experience of Female Candidates in the 1979 and 1980 Canadian General Elections », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 21, 4 : 395-406.

JAGGAR, Alison M.

1988 *Feminist Politics and Human Nature*. Totowa, Rowman & Littlefield Publishers.

- JONASDOTTIR, Anna G.
 1988 « On the Concept of Interest, Women's Interests, and the Limitations of Interest Theory », dans Kathleen B. Jones et Anna G. Jónasdóttir (dir.), *The Political Interests of Gender. Developing Theory and Research with a Feminist Face*. Londres, Sage : 33-65.
- KANTER, Rosabeth Moss
 1977 « Some Effects of Proportions on Group Life : Skewed Sex Ratios and Responses to Token Women », *American Journal of Sociology*, 82, 5 : 965-990.
- KLEIN, Ethel
 1984 *Gender Politics. From Consciousness to Mass Politics*. Cambridge, Harvard University Press.
- KOHN, Walter S. G.
 1984 « Women in the Canadian House of Commons », *American Review of Canadian Studies*, 14, 3 : 298-311.
- MAILLÉ, Chantal
 1991 « La problématique de la représentation politique des femmes : où en sommes-nous? », dans QUÉBEC, *L'égalité. Les moyens pour y arriver*. Québec, Publications du Québec : 51-62.
 1990a *Vers un nouveau pouvoir. Les femmes en politique au Canada*. Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, novembre.
 1990b *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*. Montréal, Saint-Martin.
- MEZEY, Susan Gluck
 1980 « Perceptions of Women's Roles on Local Councils in Connecticut », dans Debra W. Stewart (sous la direction), *Women in Local Politics*. Metuchen (N. J.), Scarecrow Press : 177-197.
- MILL, John Stuart
 1865 *Le gouvernement représentatif*. (2^e édition) Paris, Guillaumin et C^{ie}.
- MUELLER, Carol
 1982 « Feminism and the New Women in Public Office », *Women & Politics*, 2, 3 : 7-21.
- MURA, Roberta (dir.)
 1991 *Un savoir à notre image? Critiques féministes des disciplines (volume 1)*. Montréal, Adage.
- NORRIS, Pippa
 1987 *Politics and Sexual Equality. The Comparative Position of Women in Western Democracies*. Boulder, Rienner.
 1985 « Women's Legislative Participation in Western Europe », *West European Politics*, 8, 4 : 90-101.
- NORRIS, Pippa et Joni Lovenduski
 1989 « Pathways to Parliament », *Talking Politics*, 1, 3 : 90-94.

- OKIN, Susan Moller
1990 *Women in Western Political Thought*. Princeton, Princeton University Press.
- PATEMAN, Carole
1989 « The Patriarchal Welfare State », dans Carole Pateman, *The Disorder of Women*. Stanford, Stanford University Press : 179-209.
- PELLETIER, Réjean et Manon Tremblay
1992 « Les femmes sont-elles candidates dans des circonscriptions perdues d'avance? De l'examen d'une croyance », *Revue canadienne de science politique*, 25, 2 : 249-267.
- PENNOCK, J. Roland et John W. Chapman (dir.)
1968 *Representation*. New York, Atherton Press.
- PHILLIPS, Anne
1991 *Engendering Democracy*. University Park, Pennsylvania State University Press.
- PITKIN, Hannah Fenichel
1967 *The Concept of Representation*. Berkeley, University of California Press.
- REINGOLD, Beth
1992 « Concepts of Representation Among Female and Male State Legislators », *Legislative Studies Quarterly*, 17, 4 : 509-537.
- RINEHART, Sue Tolleson
1988 « Gender Differences and the Political Orientations of Southern College Students », *Women & Politics*, 8, 1 : 69-86.
- SAINT-GERMAIN, Michelle
1989 « Does Their Difference Make a Difference? The Impact of Women on Public Policy in the Arizona Legislature », *Social Science Quarterly*, 70, 4 : 956-968.
- SAPIRO, Virginia
1981 « When Are Interests Interesting? The Problem of Political Representation of Women », *American Political Science Review*, 75, 3 : 701-716.
- SIIM, Birte
1991 « Welfare State, Gender Politics and Equality Policies : Women's Citizenship in the Scandinavian Welfare States », dans Elizabeth Meehan et Selma Sevenhuijsen (dir.), *Equality Politics and Gender*. Londres, Sage : 175-192.
1988 « Towards a Feminist Rethinking of the Welfare State » dans Kathleen B. JONES et Anne G. JONASDOTTIR (dir.), *The Political Interests of Gender. Developing Theory and Research with a Feminist Face*. Londres, Sage : 160-186.
- SINEAU, Mariette
1988 *Des femmes en politique*. Paris, Economica.
- SOMMA, Mark
1992 « The Gender Gap and Attitudes Towards Economic Development Strategies Among Midwestern Adults », *Women & Politics*, 12, 2 : 41-57.

- SPOHN, Cassia et Diane Gillespie
 1987 « Adolescents' Willingness to Vote for a Woman for President : The Effect of Gender and Race », *Women & Politics*, 7, 4 : 31-49.
- STUDLAR, Donley T. et Ian McAllister
 1991 « Political Recruitment to the Australian Legislature : Toward an Explanation of Women's Electoral Disadvantages », *Western Political Quarterly*, 44, 2 : 467-485.
- THOMAS, Sue et Susan Welch
 1991 « The Impact of Gender on Activities and Priorities of State Legislators », *Western Political Quarterly*, 44, 2 : 445-456.
- THOMPSON, Joan Hulse
 1980 « Role Perceptions of Women in the Ninety-fourth Congress, 1975-6 », *Political Science Quarterly*, 95, 1 : 71-81.
- TREMBLAY, Manon
 1993 « Political Party, Political Philosophy and Feminism : A Case Study of the Female and Male Candidates in the 1989 Quebec General Election », *Canadian Journal of Political Science*, 26, 3 : 507-522.
 1992 « Quand les femmes se distinguent : Féminisme et représentation politique au Québec », *Revue canadienne de science politique*, 25, 1 : 55-68
 1991 *Les femmes en politique représentent-elles les femmes? De quelques conduites des femmes et des hommes en politique au Québec à l'endroit des demandes exprimées par les mouvements féministes*, Thèse de doctorat, Université Laval, octobre.
 1989 « Les élues du 31^e Parlement du Québec et les mouvements féministes : de quelques affinités idéologiques », *Politique*, 16 : 87-109.
- TREMBLAY, Manon et Guylaine Boivin
 1991 « La question de l'avortement au Parlement canadien : de l'importance du genre dans l'orientation des débats », *Revue juridique La femme et le droit*, 4, 2 : 459-476.
- TUANA, Nancy
 1992 *Woman and the History of Philosophy*. New York, Paragon House.
- VICKERS, Jill McCalla
 1978 « Where Are the Women in Canadian Politics? », *Atlantis*, 3, 2 : 40-51.
- VICKERS, Jill McCalla et M. Janine Brodie
 1981 « Canada », dans Joni Lovenduski et Jill Hills (dir.), *The Politics of the Second Electorate. Women and Public Participation*. Londres, Routledge & Kegan Paul : 66-74.
- WAHLKE, John C., Heinz Eulau, William Buchanan et LeRoy C. Ferguson
 1962 *The Legislative System. Explorations in Legislative Behavior*. New York, John Wiley.

WELCH, Susan et Donley T. Studlar

1986 « British Public Opinion Toward Women in Politics : A Comparative Perspective », *Western Political Quarterly*, 39, 1 : 138-154.

WHIP, Rosemary

1991 « Representing Women : Australian Female Parliamentarians on the Horns of a Dilemma », *Women & Politics*, 11, 3 : 1-22.

YODER, Janice D.

1991 « Rethinking Tokenism : Looking Beyond Numbers », *Gender & Society*, 5, 2 : 178-192.